

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES  
 NIF : 41102 00003 50028

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à : LA CONSULTATION N° : 13/UMBBB/2018, relative à : « ENTRETIEN , MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DU LABORATOIRE DE RECHERCHE : SYNTHESE PETROCHIMIQUE », lancée en date du : 16/09/2018 , que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Designation du projet	Soumissionnaire retenu (Soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante parmi les offres pré-qualifiées techniquement)	Montant en DA/TTC	Délai	Note technique /80
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DU LABORATOIRE DE RECHERCHE : SYNTHESE PETROCHIMIQUE	ETS ABBI SAMIR NIF : 18716 06007 87481	4 918 032.00	10 jours	62

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de la notification d'attribution provisoire du contrat , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation , peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de la notification des résultats provisoire de la consultation . Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

16 JAN. 2019

